




10<sup>ème</sup> journée thématique  
« Ressources Biologiques en Infectiologie »

## Accréditation et Complémentarité : passé , présent et futur de l'offre biologique



Dr Sylvia BENZAKEN  
VP CME CHU Nice, Présidente CIPE

Rencontre Pôle Biologie Pathologie CHU Nice




## « COOPERATION EN BIOLOGIE EN PACA EST »

(Projet CIPE initié en nov 2013)

- ✓ **Communauté Interhospitalière PACA Est : 23 EPS adhérents (Pdts de CME / Directions d'Établissement )**  
environ 2.000 PM, 20.000 PNM, 10.500 lits, 1.000 places
- ✓ **ARS et SROS : Enjeux territoriaux**  
Offre de soins de qualité répondant aux besoins des territoires pour tous les usagers de la santé  
GHT Cannes Grasse  
Antibes (5/9/14)
- ✓ **Législation et réglementation en vigueur :**  
- 2009 : Loi HPST 2009, Ordonnance BALLEREAU 01/2010, Accréditation du COFRAC  
Loi modernisation SP  
2015
- ✓ **Enquête SNBH 09/2012 « Restructuration des EPS » , mémoire EHESP 2010**  
47% ne sont pas en démarche, 13% structurés, 40% en processus ou en échec... Promotion FHF SROS bio
- ✓ **Enjeux de santé publique et médico-économiques :**  
Recours à la biologie augmente « biologie dans parcours de soins », vieillissement population, m. chroniques..  
Démographie biologistes...  
Coûts matériels, réactifs, de l'innovation, ...
- ✓ **Méthodologie ANAP livrable :** guides, fiches opérationnelles, outils de simulation impact scenarios...

SB Coopération Biologie PACAEst  
ResO infectiO 060515

4/14




## LE PROJET – OBJECTIFS ET METHODES

**Objectifs généraux**

- Construire « Partenariats et Coopération en Biologie dans le territoire CIPE » :
- Phase 1 « Etat des lieux » et « benchmarking » national, ...Phase 2 « Construction »

**Objectifs opérationnels**

- Recueillir des informations auprès de professionnels ciblés
- Etablir une synthèse générale
- Faire évoluer la coopération « publique » en biologie PACA Est / scénarios issus des professionnels

**Méthodologie :**

- Questionnaires :
  - . Présentations : projet CIPE, contexte réglementaire, ...
  - . Fonctionnement et organisation des laboratoires de l'établissement
  - . Vision sur vos partenariats et sur la construction d'une coopération en biologie PACA Est
  - . Conseils et priorités
- Entretiens
- Validation
- Synthèse... AG CIPE Nov 2014

SB Coopération Biologie PACAEst  
ResO infectiO 060515

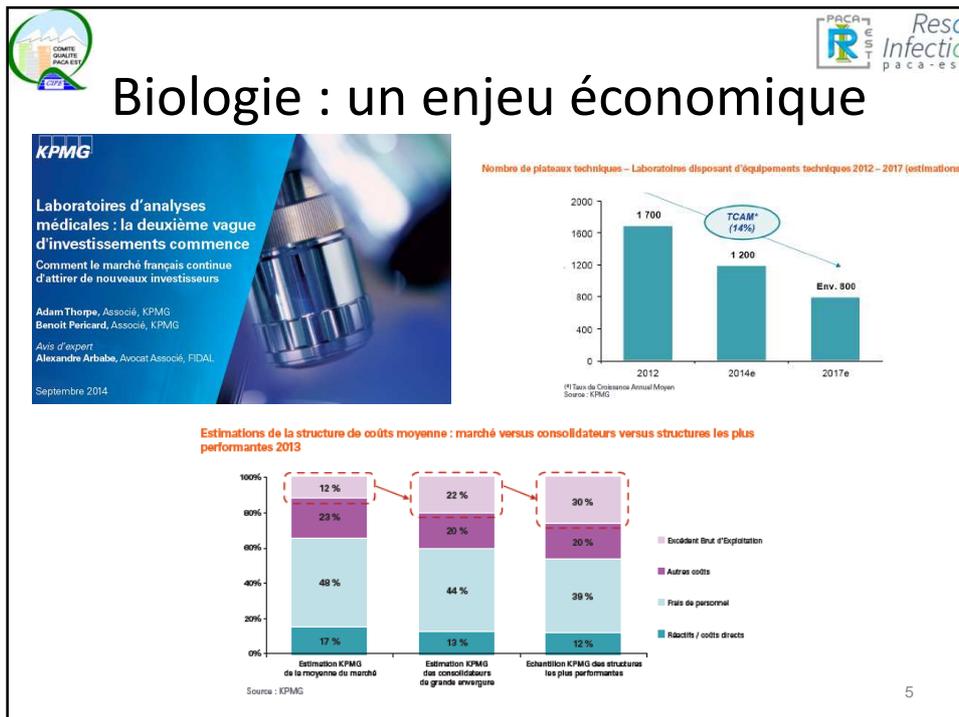
5/14




## ENQUETE CIPE PERCEPTION COOPERATION en PACA Est : RESULTATS (nov 2014)

LEVIERS	FREINS
<p><b><u>Accréditation</u></b> Effet structurant</p> <p><b><u>ARS</u></b> Obligation – Régulation / Structuration</p> <p><b><u>Vision de territoire et de recours</u></b> -Coopération BM plus évidente à mettre en place / aux autres activités de santé « cliniques » -Gradation des soins et des prestations, PDS</p> <p><b><u>Collaborations des équipes de travail</u></b> Compétences partagées, expertises disponibles, lien avec le CHU .. recherche</p> <p><b><u>Médico-économique</u></b> -Mutualisations investissements lourds, Plateaux techniques performants, solutions miroirs, ... - Coopération public / public, disparition ristournes, ...</p> <p><b><u>Supports</u></b> Harmonisation SI et transports...</p>	<p><b><u>Accréditation</u></b> -Lourdeur, avancées différentes du COFRAC ( coût, %)</p> <p><b><u>ARS</u></b>, projet territorial et choix imposé d'une coopération</p> <p><b><u>Facteur humain</u></b> <b><u>Interrogations :</u></b> Objectifs non clarifiés Absence des coûts d'étude préalables Pas de vision parcours patient Eloignement géographique...</p> <p><b><u>Craintes</u></b> -Lien biologie / activités (Réa, Urgences, chirurgie) -Perte de qualité des prestations : délais de rendu des résultats, SI incompatibles et inadaptés, logistique, transport, ... -volonté intra et/ou inter ES de coopérer -Perte d'autonomie, d'indépendance</p> <p><b><u>Peurs</u></b> - Changement, fusions, absorptions, disparitions - Conséquences sociales</p>

4



5



## La Biologie : défis multiples pour l'avenir

- Offrir une réponse biologique adaptée aux besoins cliniques
- Assurer l'accréditation Cofrac
- Mettre en œuvre les progrès technologiques
- Améliorer la prescription médicale biologique
- Maîtriser les coûts
- Accompagner la dimension sociale des évolutions
- Garantir le maillage territorial de l'offre de biologie
  
- **Développer les coopérations à un niveau territorial**




## Coopération en biologie : risques et incitatifs

- Accréditation : atteinte des 100%???, coût dans le prix de revient du B???
- Dégradation de la démographie médicale, Attractivité de l'hôpital public, des CH???
- Consolidation dans le secteur privé et démarche commerciale++ >>> petits CH ,EMS
- Prestations « publiques » équivalentes aux meilleurs offreurs privés (délai, transport, format résultats, SI..)

- Répondre ensemble aux exigences de l'accréditation
- Mutualiser les moyens et donc les coûts, humains et matériels
- Réduire le coût de la fonction biologie sur le territoire (biologie « centre de profit ») et favoriser une ré-internalisation
- (Re)travailler sur les prescriptions internes pour aller vers la juste prescription
- Développer (à terme) une activité « externe » plus importante permettant de s'assurer de nouvelles recettes
- **CHU** : rôle fédérateur au sein d'un réseau régional de biologistes, dégager temps et moyen pour activité de recherche

7

Mission d'accompagnement portant sur  
l'élaboration du projet médical commun de  
territoire (2015-2020) des Centres  
Hospitaliers d'Antibes-Juan les Pins, Cannes  
et Grasse, en lien avec le CHU de Nice.



## GROUPE PROJET BIOLOGIE

**Edouard Bichier**  
**Philippe Soliveri**






## GROUPE PROJET BIOLOGIE

**CH d'Antibes:** Drs V Blanc, Moreigne, Rafidiniaina, Mr Mougeolle

**CH de Cannes :** Drs Neri , Pebeyre , Mr Sicart

**CH de Grasse :** Drs Léotard , Garcera, Louis , Mr Cailliot

**CHU Nice :** Drs Benzaken, Giordanengo, Garrafo ,Mme Gallet

**ARS :** Madame Conte , Mr Peillard

SB Coopération Biologie PACA Est ResO InfectIO 060515 9

### Les 5 Objectifs retenus par le groupe (29 Avril 2015)

- 1) **Projet médical** Périmètres d'activité de chaque site
- 2) **Accréditation :**
  - Créer une équipe commune en qualité .
  - Avoir des ressources externes partagées pour des audits
  - Aide du CHU : formations, audits , aide accréditation par exemple pour la métrologie ...
- 3) **Investissements et achats de consommables :**  
Harmonisation de procédures communes
- 4) **Systèmes d'informations :** Quelle évolution des S.I. des 4 CH associant biologistes , directeurs , D.S.I.
- 5) **Logistique :** Formalisation des transports (biologistes , directeurs, directeur service éco /logistique) .

SB Coopération Biologie PACA Est ResO InfectIO 060515 10



Quel statut pour la coopération??				Structure de coopération	
MODALITES JURIDIQUES DE COOPERATION	Convention de coopération			GCS de Moyens GCS M	GCS M exploitant un laboratoire GCS EL
	Chaque CH a son labo et répartition des activités (transfert ou échange)	Un laboratoire commun à plusieurs CH uni ou multisite ES passent une convention (fermeture éventuelle d'un laboratoire)	Chaque CH a son labo et on mutualise des moyens (ex : gros matériel)	Chaque ES a son laboratoire. Ils crée un GCS dans lequel ils mettent en commun des moyens (pas les activités)	Chaque ES renonce à avoir son propre labo et confie son activité au GCS EL qui agit pour le compte exclusif des ES
NB Entités juridiques	1+1 + 1 = 3	1 + 1 + 1+.. = 1	1 + 1 + 1 = 3	1 + 1 + 1 = 4	1 + 1 + 1 = 1
Limitation à 15% des échanges	Maintien de la règle des 15% pour chaque Laboratoire	Suppression de la règles des 15% : une seule entité juridique	Maintien de la règle des 15% pour chaque Laboratoire	Règle des 15 % applicable aux 4 entités	Suppression de la règles des 15% pour les 3 CH . Règle pour le GCS EL .
Accréditation	3 démarches	Démarche	3 démarches	4 démarches	Démarche

**Coopération, Accréditation... un avantage « individuel ».. Le DPC ( 2015)**

« Art. L. 4021-1. - Le développement professionnel continu a pour objectifs le maintien et l'actualisation des connaissances et des compétences ainsi que l'amélioration des pratiques. Il constitue une obligation pour les professionnels de santé. Chaque professionnel de santé doit justifier, sur une période de trois ans, de son engagement dans une démarche de développement professionnel continu comportant des actions de formation continue, d'analyse, d'évaluation et d'amélioration de ses pratiques et de gestion des risques.

**L'engagement dans une démarche d'accréditation vaut engagement dans une démarche de développement professionnel continu.**

SB Coopération Biologie PACAEst ResO infectiO 060515 12



10<sup>ème</sup> journée thématique  
« Ressources Biologiques en Infectiologie »

**Merci !**

Dr Sylvia BENZAKEN  
VP CME CHU Nice, Présidente CIPE